

Séance plénière du 08 décembre 2016

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC**

Objet : mise en œuvre du plan « Bibliothèque ouverte »

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant (MSE), le jeudi 08 décembre 2016, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC),

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à Madame la Directrice du Service Commun de la Documentation (SCD) qui présente aux conseillers la mise en œuvre du plan « Bibliothèque ouverte ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A LA MAJORITE DES VOIX LE PLAN « BIBLIOTHEQUE OUVERTE » JOINT EN ANNEXE.

POUR 29 VOIX

ABSTENTION 1 VOIX

Fait à Valenciennes, le 15 décembre 2016
Le Président du Conseil d'Administration

Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication 03 01 2017

Mise en œuvre « PLAN BU OUVERTES+ » à l'UVHC

Présentation au CA du 8 décembre 2016

Contexte National :

- **Divers rapports officiels sur le rôle central des Bibliothèques universitaires dans la réussite des étudiants**, et la nécessité d'offrir des services et des horaires d'ouverture étendus.
- Les BU en France (moyenne 63h hebdo) sont moins ouvertes qu'en Europe (moyenne 65h hebdo)
- Pour les établissements de la vague E (dont le Nord pas de Calais,), **le Contrat Quinquennal 2015-2019 contient un indicateur commun sur les horaires d'ouverture des Bibliothèques (IC10)**

-Plan BU Ouvertes + :

- **lancé par la Ministre MESR fin février 2016**, puis groupe de travail piloté par la DGESIP, puis appel à projet envoyé par DGESIP et DISTRD aux présidents d'Université et aux directeurs de SCD fin mars 2016
- **L'appel à projet permet de financer, pendant 4 ans, et de façon dégressive (75% du coût la 1^{ère} année), les dépenses liées à l'augmentation des horaires d'ouverture, de plusieurs natures :**
 - Heures de vacations de moniteurs étudiants
 - Coûts de personnels agents de sécurité et/ou de sécurité incendie
 - Logiciel de comptage d'entrées, de comptage de places assises disponibles
 - Supports de communication du projet réalisé
 - Aménagements éventuellement nécessaires (déménagements de collections, restauration...)
 - Logiciels de gestion de planning éventuellement
 - Installation de système de badgeage individuel pour les usagers
- **Critères à remplir pour le projet :**
 - S'appuyer sur une enquête des besoins des usagers étudiants, soit à faire pour le projet, soit effectuée postérieurement à 2012
 - Les projets doivent être portés par des établissements, ou des regroupements d'Établissements (COMUE, pour le dimanche)
 - Présenter une augmentation significative des horaires (exemples : pendant les vacances de février et d'avril, à Noël, en semaine jusqu'à 22h, le samedi jusqu'à 19h, le dimanche)
 - Des projets moins ambitieux peuvent être proposés, en s'appuyant sur les besoins adaptés aux territoires concernés
 - Des services associés étendus seront appréciés (lien avec un projet qualité de l'accueil par exemple)
 - Les projets peuvent contenir des conventions de partenariats BM-BU
- **Calendrier de l'appel à projet :**
 - Date limite de l'appel à projet 20 mai 2016
 - Mise en place du projet en septembre 2016 ou courant 2016-2017
 - Possibilité de phaser les réalisations

Contexte local Université de Valenciennes :

- **Ouverture actuelle du SCD de l'UVHC :**
 - 2 sites de Bu sur 4 (Mont Houy et Tertiales) sont ouverts 60h par semaine : L-V : 8h-19h, sam : 8h-13h. C'est inférieur à la moyenne nationale des universités pluridisciplinaire, qui était en 2012 de 60h30, et qui depuis a augmenté.
 - Depuis 2014, le SCD est ouvert en continu aux vacances d'hiver et de printemps (financement Ministère entre 2009 et 2011, puis arrêt des financements Etat et non repris par UVHC, puis reprise des financements par UVHC, donc réouverture)
 - L'indicateur IC10 du CQ 2015-2019 prévoit une augmentation des horaires d'ouverture de + 4 h/hebdo à l'échéance 2019.
- **Etat de la demande des usagers (cf documents additionnels)**
 - Une enquête approfondie a été menée par le SCD en 2013 sur les besoins et la satisfaction des usagers (1300 réponses, échantillon significatif et représentatif)
 - Cette enquête est doublée de relevés quotidiens du nombre de passages sur les deux principaux sites. Un relevé horaire est établi tous les ans entre mi mars et mi avril
 - Un focus-group qualitatif avec des étudiants réalisé au SCD en mai 2016 a porté sur les besoins des étudiants, dont les horaires d'ouverture.
 - Une enquête ciblée sur les horaires d'ouverture des BU UVHC a été menée en oct-nov 2016 : 545 réponses. Cette enquête confirme les tendances des précédentes, et valide le dispositif proposé.

- Ces enquêtes et relevés montrent un état des demandes et des pratiques des usagers
 - Une demande très forte sur l'ouverture en février et avril (mis en place en 2014)
 - Une demande très forte sur l'ouverture entre 12h et 14h pour les sites annexes Cambrai et Maubeuge (mis en place en 2014)
 - Une fréquentation plus importante l'après midi
 - Une demande préférentielle pour une extension des horaires le soir (42% des répondants)
 - Une demande un peu moins forte pour une ouverture le samedi après midi (entre 50 et 150 passages le samedi matin entre 8h et 13h par site)
 - Un usage très fort de septembre à mars-avril
 - Un usage plutôt centré sur certaines journées (moins le vendredi)
 - Un usage en fin de journée moindre qu'en journée, mais réel (entre 40 et 70 passages par jour de 18h à 19h, par site)

Description du dispositif Plan BU ouvertes+ à l'UVHC

- **Historique montage du projet : avril-mai 2016**
 - Présentation des enjeux à la présidence et au DGS
 - Validation du projet par la présidence
 - Discussion des solutions envisageables en réunion de dialogue social Direction SCD-élus SCD
 - Présentation du projet en AG des personnels SCD : 3 mai 2016
 - Validation du dispositif par le DGS en mai 2016
 - Envoi du projet et de la lettre d'intention par le président à la DGESIP 20 mai 2016
 - Projet UVHC retenu parmi les 21 projets nationaux sélectionnés pour la vague 1
 - Somme obtenue inférieure à la somme demandée, d'où réduction du périmètre initial
- **Descriptif des extensions des horaires**
 - Où ? : 2 sites de Bu sur 4 (Mont Houy et Tertiales)
 - Quels horaires ? 19h-20h, du lundi au jeudi
 - Quelle période ? 7 mois (sept-déc ; février-avril)
 - Quel calendrier ? début : février 2017 . fin du financement DGESIP : 2019
- **Les services proposés**
 - services habituels et professionnels : prêt/retour, renseignements bibliographiques, assistance aux ressources numériques, service copies/impressions, accès à l'ensemble de la documentation
 - services supplémentaires proposés : accompagnement individuel, tutorat, expositions, animations...
 - donc avoir du personnel sur place pendant ces extensions d'ouverture, et ne pas se reposer uniquement sur des vacataires
- **Le personnel prévu de 19h à 20h, par site, sur place :**
 - 1 personnel professionnel (moyenne : 1,2 soirée par agent/ mois)
 - 1 agent de sécurité
 - 2 moniteurs étudiants
- **Environnement et contraintes pris en compte**
 - Sécurité des Campus pour une ouverture tardive : MH : isolé, et TT : mal fréquenté. Un agent de sécurité sur place est indispensable
 - Les transports (tramway) sont présents aux TT, mais s'arrêtent à 21h20 au MH, voire plus tôt pour le T2
 - La restauration le soir : points de restauration libres (distributeurs au MH, supermarché aux TT), fontaine à eau déjà en place (financée par le SCD) pas de service CROUS
 - Extension des astreintes à distance du personnel informatique de l'Université (pas de déplacement)
 - Augmentation des fluides (chauffage, électricité)
 - Prestations de ménage : inchangées a priori
- **Coût du dispositif**
 - Cout du personnel de sécurité : 10000€/an (sur budget SCD, inclus dans dotation de l'université au SCD). Inclus dans nouveau marché UVHC 2017
 - Cout des moniteurs étudiants : 6800€/an (idem)

- Montant des compensations financières accordées au personnel professionnel de permanence : moyenne : 7000€ cout complet UVHC si tous demandent une compensation financière (sur budget UVHC)
- NB : Financement accordé par la DGSIP : 10 502€ en 2017

Mise en œuvre du dispositif

- **Auprès de personnels :**
 - Discussion en réunion de dialogue social direction SCD-élus SCD des modalités de mise en oeuvre (périmètre/récupération/pondération/compensations financières/nb personnels présent/dispositifs de sécurité)
 - AG des personnels et mails de la direction donnant des précisions
 - Réunions avec la DRH pour les compensations financières le 18/11/2016
 - Calendrier des jours de permanence à remplir (appel à volontaire, puis roulement si manque de volontaires)
 - Dispositif facultatif pour : les temps partiels, les personnels ayant le statut de Travailleur handicapé
- **Auprès du public**
 - Présentation dans les instances (COFVU)
 - Actions de communication : Réseaux sociaux du SCD (FB, TW), portail, affiches, marques-pages
- **Validation auprès des instances**
 - CT : 29 novembre 2016 : (7 contre, 1 abstention, 1 pour)
 - CA : 8 décembre 2016

Contraintes pour le personnel du SCD :

- Le personnel du SCD dépose déjà en juin 2 types d'emploi du temps pour l'année N+1 (horaires pleins et horaires réduits en juillet-août). Il ne peut déposer 3 emplois du temps. Les permanences devront donc se faire par roulement, le volontariat étant privilégié.
- Beaucoup d'agents habitent Lille. Un horaire tardif est délicat en terme d'organisation personnelle, familiale et pour les transports.
- Aux Tertiales, il y a très peu de personnel. Les permanences après 19h aux tertiales devront être effectuées par l'ensemble du personnel des 2 sites (+ déplacement entre les 2 sites : 1/2h)

Modalités de compensation/récupération pour les personnels professionnels effectuant des permanences :

Le personnel peut choisir, à l'année, entre deux dispositifs :

- **Récupération horaire : selon cadrage CA juillet 2015**
 - Au-delà de 19h, récupération horaire à 1,2
 - NB le taux de 1,5 est pratiqué dans les SCD de Lille pour les mêmes horaires
- **Compensation financière**
 - Principe validé par le DGS en réunion de construction du dispositif
 - A priori liée à l'indice individuel (non forfaitaire), selon la décision du DGS
 - Valable pour tous les personnels du SCD, toutes catégories (A, B, C), idem
 - Calcul fait à partir de la note de la DGRH sur l'extension des horaires d'ouvertures et annexée à l'appel à projet Plan BU ouvertes.
 - A ce calcul doit d'ajouter au minimum le taux de 1,2 (puisque à l'UVHC, le taux de 1,2 s'applique à partir de 18h (décision du CA du 2 juillet 2015)
 - Techniquement, compensation financière versée comme indemnité et non comme heure supplémentaire
 - Possibilité d'indemnisation supplémentaire exceptionnelle

Suivi de la mise en place et évolution :

- Evaluation : Comptage des étudiants présents, description des services ou animations proposés
- Possibilité de déplacer les ouvertures du soir vers le samedi après midi si le service pose problème (trop faible fréquentation, ou contraintes trop fortes en terme d'organisation).
- Partenariat avec la Bibliothèque Municipale en cours (samedi après midi)